

Fiche signalétique

Pro-Line Fuel System Cleaner Concentrate



1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Pro-Line Fuel System Cleaner Concentrate
Utilisations	: Nettoyant.
Code	: 2031
Fournisseur/Fabriquant	: LIQUI MOLY GmbH Jerg-Wieland-Strasse 4 D-89081 Ulm-Lehr Germany Tel.: +49(0)731 / 1420-0 Fax: +49(0)731 / 1420-88
Date de validation	: 2/14/2011.
Élaborée par	: Chemical Check GmbH
En cas d'urgence	: +49(0)731 / 1420-0

2. Identification des dangers

État physique	: Liquide.
Couleur	: <input checked="" type="checkbox"/> Jaune. [Pâle]
Odeur	: Caractéristique.
<u>Vue d'ensemble des urgences</u>	
Mention d'avertissement	: ATTENTION!
Mentions de danger	: <input checked="" type="checkbox"/> LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. NOCIF VOIRE MORTEL SI AVALÉ. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE CANCER - PEUT PROVOQUER LE CANCER. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.
Précautions	: Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition durant une grossesse. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
<u>Effets aigus potentiels sur la santé</u>	
Inhalation	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour les voies respiratoires.
Ingestion	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

2. Identification des dangers

- Peau** : Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Dégraisse la peau.
- Yeux** : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
- Effets chroniques potentiels sur la santé**
- Effets chroniques** : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
- Cancérogénicité** : Peut causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Risque d'effets tératogènes.
- Effets sur le développement** :
Peut être à l'origine d'anomalies du développement.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, foie, muqueuses, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC).
- Signes/symptômes de surexposition**
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
irritation des voies respiratoires
toux
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
- Autres symptômes néfastes** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
Ingestion:
œdème pulmonaire
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	60-100
Polyoléfine alkylamine alkylphénol		1-5
Alcool isobutylique	78-83-1	1-5
xylène	1330-20-7	1-5
Solvant naphta aromatique léger	64742-95-6	1-5
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	1-5
naphtalène	91-20-3	0.1-1
mésitylène	108-67-8	0.1-1
éthylbenzène	100-41-4	0.1-1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Informations sur l'antidote

Nom du produit ou de l'ingrédient	Informations sur l'antidote
Aucune information d'antidote connue	

- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Liquide combustible. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Utiliser des poudres chimiques, du gaz carbonique, ou de la mousse. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu.
- Non utilisables** : NE PAS utiliser de jet d'eau.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
Hydrocarbures
Produits toxiques de pyrolyse
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	Notations

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	US ACGIH 1/2009	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[a]
	Alcool isobutylique	US ACGIH 2/2010	50	152	-	-	-	-	-	-	
xylène	AB 4/2009	50	152	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	BC 10/2009	50	-	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 7/2010	50	152	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 6/2008	50	152	-	-	-	-	-	-	-	
	US ACGIH 2/2010	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	AB 4/2009	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
mésitylène	BC 10/2009	100	-	-	150	-	-	-	-	-	
	ON 7/2010	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	QC 6/2008	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	US ACGIH 2/2010	25	123	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	25	123	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 10/2009	25	-	-	-	-	-	-	-	-	
naphtalène	ON 7/2010	25	123	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 6/2008	25	123	-	-	-	-	-	-	-	
	US ACGIH 2/2010	10	52	-	15	79	-	-	-	-	
	AB 4/2009	10	52	-	15	79	-	-	-	-	[1]
	BC 10/2009	10	-	-	15	-	-	-	-	-	[1]
	ON 7/2010	10	52	-	15	79	-	-	-	-	
1,2,4-triméthylbenzène	QC 6/2008	10	52	-	15	79	-	-	-	-	
	US ACGIH 2/2010	25	123	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	25	123	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 10/2009	25	-	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 7/2010	25	123	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 6/2008	25	123	-	-	-	-	-	-	-	
éthylbenzène	US ACGIH 2/2010	100	-	-	125	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	100	434	-	125	543	-	-	-	-	
	BC 10/2009	100	-	-	125	-	-	-	-	-	
	ON 7/2010	100	-	-	125	-	-	-	-	-	
	QC 6/2008	100	434	-	125	543	-	-	-	-	

[1]Absorbé par la peau. [3]Sensibilisation cutanée

Forme: [a]Brouillard

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire

Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat si des limites d'exposition quelconques risquent d'être

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- dépassées. filtre contre les vapeurs organiques (type A)
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
Si applicable: Gants de nitrile. Gants en néoprène. Recommandé : Crème protectrice.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Recommandé: Lunettes de protection ajustées avec écrans latéraux.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Recommandé: Vêtements de protection à manches longues. Chaussures de sécurité.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide.
- Point d'éclair** : 40°C (104°F)
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Couleur** : Jaune. [Pâle]
- Odeur** : Caractéristique.
- pH** : Non disponible.
- Point d'ébullition/condensation** : 145 à 200°C (293 à 392°F)
- Point de fusion/congélation** : Non disponible.
- Densité** : 0.808 g/cm³ [15°C (59°F)]
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : >1 [Air = 1]
- Seuil de l'odeur** : Non disponible.
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- Viscosité** : Cinématique (40°C (104°F)): <0.07 cm²/s (<7 cSt)
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
- LogK_{ow}** : Non disponible.

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforeur, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
 matières comburantes
 les acides
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
Alcool isobutylique	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	19200 mg/m ³	4 heures
xylène	DL50 Cutané	Lapin	3400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2460 mg/kg	-
mésitylène	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	5000 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>1700 mg/kg	-
naphtalène	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	24000 mg/m ³	4 heures
1,2,4-triméthylbenzène	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>440 mg/L	1 heures
Solvant naphta aromatique léger	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>110 mg/L	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>20 g/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	>2500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	490 mg/kg	-
éthylbenzène	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	18000 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	5 g/kg	-
éthylbenzène	DL50 Orale	Rat	8400 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-

Toxicité chronique

Non disponible.

Irritation/Corrosion

11. Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
xylène	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	-	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	-	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	-	-
mésitylène	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	-	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	-	-
naphtalène	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	-	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	-	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	-	-
Solvant naphta aromatique léger	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	-	-
éthylbenzène	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	-	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	-	-

Sensibilisant

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
xylène	A4	3	-	-	-	-
naphtalène	A4	2B	-	-	Possible	-
éthylbenzène	A3	2B	-	-	-	-

Mutagénicité

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	Aiguë CE50 1 à 10 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CI50 1 à 10 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 1 à 10 mg/l	Poisson	96 heures
Alcool isobutylique	Aiguë CL50 600000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Artemia salina - Nauplii	48 heures
	Aiguë CL50 1030000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Neonate - 0 à 24 heures	48 heures

12. Informations écotoxicologiques

xylène	Aiguë CL50 1330000 ug/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - 1.67 g	96 heures
	Aiguë CL50 8500 ug/L Eau de mer Aiguë CL50 3300 ug/L Eau douce	Crustacés - Palaemonetes pugio Poisson - Oncorhynchus mykiss - 0.6 g	48 heures 96 heures
mésitylène	Aiguë CL50 13000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Cancer magister - Zoea	48 heures
	Aiguë CL50 12520 ug/L Eau douce	Poisson - Carassius auratus - 1 à 15 années - 13 à 20 cm - 20 à 80 g	96 heures
naphtalène	Aiguë CE50 1600 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Neonate - <=24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 2350 ug/L Eau de mer Aiguë CL50 213 ug/L Eau douce	Crustacés - Palaemonetes pugio Poisson - Melanotaenia fluviatilis - LARVAE - 1 jours	48 heures 96 heures
	Chronique NOEC 600 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - <=24 heures	48 heures
1,2,4-triméthylbenzène	Aiguë CE50 3.6 mg/l Aiguë CL50 17000 ug/L Eau de mer	Daphnie Crustacés - Cancer magister - Zoea	48 heures 48 heures
	Aiguë CL50 7720 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - 34 jours	96 heures
éthylbenzène	Aiguë CE50 2930 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Neonate - <=24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 >5200 ug/L Eau de mer	Crustacés - Americamysis bahia - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 4200 ug/L Eau douce Chronique NOEC 6800 ug/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna - <=24 heures	96 heures 48 heures
	Chronique NOEC 3300 ug/L Eau de mer	Poisson - Menidia menidia	96 heures

Persistence/dégradabilité

Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Facteur de bioconcentration : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Toxicité des produits de biodégradation : Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des






13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le TMD	UN1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré)	3	III		Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 5 Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers 60 Dispositions particulières 16
Classe IMDG	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy). Marine pollutant (Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy, Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.)	3	III	 	Emergency schedules (EmS) F-E, _S-E_
Classe IATA-DGR	UN1993	Flammable liquid, n.o.s. (Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy)	3	III	 	Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 60 L Packaging instructions: 355 Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 220 L Packaging instructions: 366 Limited Quantities - Passenger Aircraft Quantity limitation: 10 L Packaging instructions: Y344

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

- Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- SIMDUT (Canada)** : Classe B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: 2-Méthylpropan-1-ol; Solvant naphta aromatique lourd; 1,2,4-Triméthylbenzène; Solvant naphta aromatique léger; Xylène
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Les composants suivants sont répertoriés: Naphthalene

- Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

- Listes internationales** :
- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire du Japon**: Indéterminé.
 - Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.
 - Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

- Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

- Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

- Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette :

16. Autres informations

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. NOCIF VOIRE MORTEL SI AVALÉ. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE CANCER - PEUT PROVOQUER LE CANCER. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	2
Inflammabilité		2
Risques physiques		0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Date d'édition : 2/14/2011.
Date de publication précédente : Aucune validation antérieure
Version : 2

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.